




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-329**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193837-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FOURNITURE DE SIEGES DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE DE SIEGES DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne la **FOURNITURE DE SIEGES DE BUREAUX**

Le présent appel d'offres ouvert a été soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Cette consultation a été passée en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le montant total des commandes pour la durée totale du marché est compris entre un minimum et un maximum annuels définis comme suit.

DESIGNATION	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
sièges	20 000,00 €	80 000,00 €

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Cette consultation a pour objet d'équiper les services municipaux de la Ville d'Aix en Provence des mobiliers énoncés ci-dessus à savoir la **Fourniture de sièges destinés aux services municipaux**.

La durée du marché court à compter du 09 août 2016 au 31 décembre 2018 et ne sera pas reconduit. Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55%
2-Prix des prestations	45%

Une note sur 45 sera attribuée à chaque candidat sur la base d'un DQE (Détail Quantitatif Estimatif).

Le prix obtenu le plus bas sera pris pour référence. Le candidat ayant le prix le plus bas aura, la note maximale soit une note de 45 points sur 45. La note attribuée à chacun des autres candidats sera fixée selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{Prix du candidat}} \times \text{coefficient de pondération } 45$$

Le candidat ayant proposé le meilleur délai obtient la note maximale de 45/45, les autres candidats sont notés en prenant en compte l'écart avec le premier.

Afin de permettre la comparaison qualitative des sièges, les candidats doivent faire parvenir, obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, un échantillon des 2 sièges représentatifs précisés à l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

Chacun des deux sièges proposés est évalué en aveugle par quatre agents, selon le protocole d'examen suivant : tests sur la qualité de l'assise, le maintien du dos, la densité de la mousse et le confort général.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2016-06 EJ a été adressé à la presse le 22 et le 25 Février 2016. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

BOAMP.....le 22/02/2016

JOUE.....le 25/02/2016

La date limite de réception des plis avait été fixée au **18 Avril 2016 à 12 h 00**.

⇒ **4 plis ont été remis dans les délais impartis.**

Les plis ont été ouverts et enregistrés le 19 Avril 2016.

- 1 Candidature était complète et ne nécessitait pas de demande de pièces complémentaires
- 3 Candidatures étaient incomplètes, il a été demandé aux candidats de compléter leur dossier dans un délai de 3 jours ce qui a été fait par chacun d'entre eux.

Les membres de la Commission, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, et après en avoir débattu ont pris la décision suivante :

- D'attribuer le marché au candidat : Société BURO CONCEPT

Dont l'offre est la plus avantageuse économiquement pour un prix de 18817.20€ TTC. Le candidat ayant obtenu la note de 55/55 sur le critère de la qualité et la note de 45/45 sur le critère du prix, ce dernier est celui qui a été retenu par la CAO qui s'est tenue le 19 mai 2016 au regard du dossier qui lui a été soumis.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la fourniture des sièges de bureaux, et tous les documents s'y rapportant, avec la société BURO CONCEPT.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»